



Nombre de résidents
196



Type d'espace extérieur accessible

2 cours extérieures clôturées



Nombre de chambres privées
98



Nombre de chambres semi-privées
49



Nombre d'étages de soins
6 étages de soins



BIENVENUE AU CENTRE D'HÉBERGEMENT PAUL-ÉMILE-LÉGER

66, boulevard René-Lévesque Est, Montréal QC H2X 1N3



Bonjour

Type d'aires communes

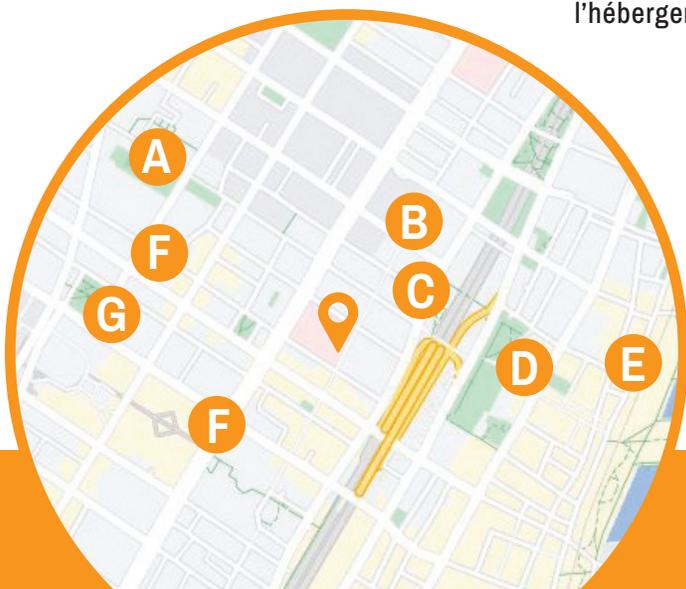
- Agora avec écran géant et espace vert
- Espace café
- 1 étage dédié aux services des résidents

Particularités du centre

- Présence d'un dépanneur, d'un bistro d'un gym et d'une salle d'entraînement.
- CHLSD pour la clientèle présentant une déficience physique
- Unité répondant à des besoins particuliers de résidents avec une atteinte neurologique (Clé des champs)
- 3 places réservées pour de l'hébergement temporaire

Stationnement et accès transport en commun

- Stationnement réservé aux visiteurs
- Transports en commun : 6 minutes de la ligne verte et orange, 1 minute de plusieurs lignes de bus



DANS LE QUARTIER

Centre d'hébergement Paul-Émile Léger

A Parc Toussaint-Louverture

B Hôpital

C Métro Champ-de-Mars

D Hôtel de ville de Montréal

E Complexe Desjardins et épicerie

F Métro Saint-Laurent

G Quartier des spectacles

QUESTIONS FRÉQUENTES



Coûts et services inclus en hébergement

Vous pouvez consulter les tarifs sur le site de la RAMQ. Le coût mensuel de votre hébergement variera selon le type de chambre et votre capacité de payer. Cette capacité de payer sera évaluée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), en fonction de :

- vos revenus
- vos épargnes
- vos biens
- votre situation familiale

Lors de votre admission, un agent du service de la comptabilité vous informera du coût.



Si j'ai un bail, est-ce que je devrai payer deux loyers ?

En vertu de l'article 1974 du Code civil du Québec, vous pouvez mettre fin à un bail en raison de votre hébergement avec services. Votre propriétaire peut vous faire payer jusqu'à deux (2) mois suivant la lettre de résiliation de bail.



Qu'est-ce qui est inclus lors de l'hébergement ?

Votre contribution mensuelle couvre :

- les frais d'hébergement
- les soins et les services
- les médicaments (en CHSLD)
- les fournitures médicales que votre état requiert
- les produits d'hygiène personnelle de base (ex. : articles pour incontinence, savon, dentifrice, etc.)
- les services de buanderie pour vos vêtements



Est-ce que le câble, l'Internet et le téléphone sont inclus ?

Le câble et le téléphone ne sont pas compris dans le coût de l'hébergement. Vous devez vous abonner et payer les frais. Toutefois, vous aurez accès à un téléviseur et un téléphone en partage avec les autres résidents dans les aires communes. Le Wifi est disponible gratuitement dans nos centres d'hébergement.



Qu'est-ce que je peux apporter comme mobilier ?

Les règles changent selon les établissements, en fonction de votre condition physique et de l'espace disponible pour dispenser les soins de façon sécuritaire dans la chambre. Nous vous invitons à en discuter avec le responsable de l'unité de vie où vous serez hébergé.